

Offre/Offre estimative/Avenant L.342-2 de Raccordement au Réseau Public de Distribution Basse Tension d'une Installation individuelle de consommation de puissance inférieure ou égale à 36 kVA - Conditions Particulières

| | |
|------------------|---------------------|
| Identification : | Enedis-FOR-RAC_053E |
| Version : | 4 |
| Nb. de pages : | 1+13 |

| Version | Date d'application | Nature de la modification | Annule et remplace |
|---------|--------------------|--|--|
| 3 | 03/04/2023 | Simplification de la structure documentaire et modification de la lisibilité des conditions particulières | Enedis-FOR-RAC_11E Enedis-FOR-RAC_054E Enedis-FOR-RAC_052E |
| 4 | 04/12/2023 | Prise en compte de de la Loi 2023-175 du 10 mars 2023 relative à l'accélération de la production d'énergies renouvelables, de l'Ordonnance n° 2023-816 du 23 août 2023 relative au raccordement et à l'accès aux réseaux publics d'électricité et de la Délibération n°2023-300 du 22 septembre 2023 de la CRE portant décision sur les conditions de raccordement et d'accès aux utilisateurs aux réseaux publics de distribution d'électricité | |

Document(s) associé(s) et annexe(s) :

Enedis-PRO-RAC_21E : « Procédure de traitement des demandes de raccordement d'une installation individuelle de consommation ou de consommation et de production simultanée en BT de puissance inférieure ou égale à 36 kVA au Réseau Public de Distribution concédé à Enedis »

Enedis-NOI-RAC_03E : « Autorisations et mandats, dans le cadre des raccordements traités par Enedis » et formulaires associés ».

Enedis-FOR-RAC-06E : « Demande de raccordement d'une Installation de consommation individuelle en BT de puissance inférieure ou égale à 36 kVA au Réseau Public de Distribution concédé à Enedis ».

Enedis-MOP-RAC_001E : « Offre/Offre estimative/Avenant L.342-2 de Raccordement au Réseau Public de Distribution Basse Tension d'une Installation individuelle de consommation de puissance inférieure ou égale à 36 kVA - Conditions Générales »

Enedis-PRO-RES-43E : « Principes d'étude et de développement du réseau pour le raccordement des clients consommateurs et producteurs »

Enedis-NMO-RAC-001E : « Référentiel Technique applicable en matière de conception et de réalisation des Branchements BT par Enedis »

Enedis-NOI-CPT_01E : « Documentation Technique de Référence - Comptage »

Enedis-FOR-RES_050E : « Contrat de Mandat - L. 342-2 »

Résumé / Avertissement

Les présentes Conditions Particulières, complètent les Conditions Générales en précisant les conditions techniques, financières et les délais de mise à disposition des Ouvrages de Raccordement à réaliser pour le raccordement de l'Installation individuelle de consommation d'énergie électrique de puissance inférieure ou égale à 36 kVA raccordée au Réseau Public de Distribution Basse Tension.

L'ensemble des Conditions Générales et des Conditions Particulières constitue l'Offre de Raccordement.

Par ailleurs, Enedis rappelle l'existence de sa Documentation Technique de Référence (DTR), de son barème de raccordement et de son Catalogue des Prestations que vous pouvez télécharger sur le site internet www.enedis.fr.

Conditions Particulières de l' [OFFRE STANDARD / AVENANT (Y COMPRIS AVENANT L.342-6) / OFFRE ESTIMATIVE /] de Raccordement N° [N° DE L'OFFRE] du [DATE DE L'OFFRE] valable jusqu'au [DATE DE FIN DE VALIDITE]

Destinataire de l'offre :

[Qualité, Nom, Prénom du destinataire]

Nom du Demandeur :

[Qualité, Nom, Prénom du Demandeur]

au nom et pour le compte du Demandeur

Adresse du destinataire de l'offre :

[ADRESSE_DESTINATAIRE]

[ADRESSE_DESTINATAIRE_COMPLEMENT]

[CP] [COMMUNE]

[PAYS]

Adresse des travaux de raccordement :

[ADRESSE_TRAVAUX]

[ADRESSE_TRAVAUX_COMPLEMENT]

[CP_TRAVAUX] [COMMUNE_TRAVAUX]

SOMMAIRE

| | |
|---|----|
| Préambule..... | 1 |
| Synthèse..... | 2 |
| 1 – Caractéristiques de votre demande..... | 3 |
| 2 – Description de la solution de Raccordement..... | 3 |
| 3 – Réalisation et répartition des Travaux de Raccordement..... | 5 |
| 4 – Contribution financière aux coûts de votre raccordement..... | 6 |
| 5 – Conditions d'acceptation de l'Offre de Raccordement..... | 8 |
| 6 – Échéancier prévisionnel de réalisation des travaux..... | 8 |
| 7 – Votre Interlocuteur..... | 8 |
| 8 – Accord sur l'Offre de Raccordement..... | 9 |
| Annexe 1 : Dossier de demande de raccordement (Fiches de collecte)..... | 10 |
| Annexe 2 : Schéma de la solution de raccordement..... | 11 |
| Annexe 3 : Détail de la contribution au coût du raccordement..... | 12 |
| Annexe 4 - Formulaire de rétractation..... | 13 |

Préambule

Vous avez sollicité Enedis pour le raccordement au Réseau Public de Distribution Basse Tension (BT) d'une Installation de Consommation d'électricité.

Les présentes Conditions Particulières décrivent la prestation de raccordement qu'Enedis s'engage à exécuter dans les conditions décrites aux Conditions Générales (Annexe3).

Les présentes Conditions Particulières précisent les travaux nécessaires au raccordement de l'Installation et leur répartition, la contribution au coût du raccordement à votre charge, les délais de réalisation prévisionnels et les caractéristiques auxquelles l'Installation doit satisfaire pour être raccordée au Réseau Public de Distribution BT.

Vous **reconnaissez avoir pris connaissance** des Conditions Générales - [Enedis-MOP-RAC_001E](#) - en vigueur de l'Offre de Raccordement d'une Installation de Consommation de puissance inférieure ou égale à 36 kVA au Réseau Public de Distribution Basse Tension. Celles-ci sont disponibles sur le site internet www.enedis.fr/documents dans la rubrique « Documentation Technique de Référence » **et les accepter**.

Enedis vous rappelle que les dispositions de la **procédure** de traitement des demandes de raccordement d'une Installation individuelle de consommation ou de consommation et de production simultanée en BT de puissance inférieure ou égale à 36 kVA au Réseau Public de Distribution concédé à Enedis, le **barème de facturation des raccordements** et le **Catalogue des Prestations**, publiés sur le site internet www.enedis.fr à la date des présentes Conditions Particulières, **s'appliquent à cette Offre de Raccordement**.

Offre de raccordement d'une installation individuelle BT de consommation de puissance inférieure ou égale à 36 kVA - Conditions Particulières

Synthèse

| | |
|--|--|
|  <p>Votre Demande</p> | <p>Raccordement au Réseau Public de Distribution (RPD) d'Électricité Basse Tension de l'Installation [Nom de l'Installation] pour une Puissance de Raccordement en soutirage de _____ kVA.</p> <p>L'emplacement du compteur (Point De Livraison) est prévu [tel que demandé dans la fiche de collecte/au droit du réseau].</p> |
|  <p>Planning de réalisation des travaux</p> | <p>Demander</p> <p>Acceptation de l'offre de raccordement, dans un délai de 3 mois à compter de la [date 2]</p> <p>Finalisation des travaux d'accueil dans un délai maximum de 3 mois à compter de la date d'accord</p> <p>Règlement du Solde de la facture</p> <p>Date de complétude de la demande de Raccordement le [date 1]</p> <p>Envoi de l'offre de raccordement le [date 2]</p> <p>3 mois</p> <p>Délais de réalisation des Travaux de Raccordements [Délais en semaines]</p> <p>Mise à disposition du Raccordement au Demandeur le [date D]</p> |
|  <p>Contribution au coût du raccordement</p> | <p>La contribution du Demandeur au coût du raccordement est de _____ € HT et de _____ € HT avec application de la réfaction. Soit _____ € TTC avec le taux de TVA en vigueur</p> <p>Le Demandeur verse à Enedis un acompte dont le montant TTC s'élève à _____ €</p> <p>Paiement : tous les paiements sont nets et sans escompte, payables par virement, CB ou chèque. → le détail de la contribution est décrit à l'article 5</p> |
|  <p>Validité de l'Offre</p> | <p>Le Demandeur dispose d'un délai de trois mois, à compter de la date d'envoi par Enedis, pour donner son accord sur cette Offre de Raccordement. L'accord du Demandeur est matérialisé suite à la réception par Enedis des trois éléments suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> — sa signature des présentes Conditions Particulières, sans modification ni rature, — l'acceptation des Conditions Générales, — le versement de l'acompte ci-dessus. <p>A compter de la date d'acceptation de votre accord, si dans le délai maximum de douze (12) semaines, les travaux d'accueil des ouvrages du RPD qui vous incombent ne sont pas terminés, la demande de raccordement pourra être sortie de la file d'attente et la présente offre sera caduque.</p> |
|  <p>Mise en Service du raccordement</p> | <p>La mise en service de votre installation est conditionnée par :</p> <ul style="list-style-type: none"> — la réception de tous les ouvrages de raccordement (y compris vos travaux), — le paiement de la totalité du solde de la contribution au coût du raccordement, — le certificat de conformité visé par le CONSUEL, — la souscription d'un contrat de fourniture auprès d'un fournisseur d'énergie. |

Offre de raccordement d'une installation individuelle BT de consommation de puissance inférieure ou égale à 36 kVA - Conditions Particulières

1 — Caractéristiques de votre demande

Votre demande de raccordement au RPD (Annexe 1) :

| | |
|------------------------|------------|
| Reçue le : | __/__/____ |
| Qualifié complète le : | __/__/____ |

a été traitées avec les caractéristiques suivantes par Enedis pour produire cette Offre de Raccordement.

| Rubrique ¹ | Valeur |
|---|--|
| Puissance de raccordement demandée (kVA) : | [PR Demandeur] |
| Puissance de raccordement de dimensionnement (kVA) : | [PR de Dimensionnement] |
| La demande concerne : | [Création nouveau raccordement / Modification raccordement existant] |
| Mode d'alimentation : | [Monophasé/Triphasé] |
| Type d'Installation à raccorder : | [Habitation / Machine / IRVE / PAC...] |
| Raccordement IRVE avec préfinancement | [Référence convention Préfinancement] |
| Nature du Branchement : | [Installation individuelle / Installation dans un collectif] |
| Recours à l'application de l'article L. 342-6 du code de l'énergie | [NON/Référence de l'Offre standard] |
| Raccordement simultané Soutirage et Injection : | [OUI / NON] |
| Raccordement groupé : | [OUI / NON] |
| Solution de raccordement retenue par le demandeur différente de l'ORR : | [OUI / NON] |
| Raccordement réalisée dans le cadre d'une Autorisation d'Urbanisme : | [OUI / NON] |
| Urbanisme : mécanisme dérogatoire antérieur au 10-09-2023 applicable : | [L332-8 / L332-15 / Non] |
| Urbanisme : accès à l'installation depuis le domaine public | [OUI / NON] |
| Urbanisme : le raccordement de l'installation nécessite de traverser des parcelles privées de tiers pour lesquelles des autorisations de passages sont requises | [OUI / NON] |
| Contraintes de travaux imposés pour la réalisation des travaux à prendre en compte : | [OUI/NON] |
| Contraintes environnementales ou architecturale à prendre en compte : | [OUI / NON] |
| Vous êtes représenté par un tiers pour le traitement de ce raccordement | [OUI / NON] |

2 — Description de la solution de Raccordement

La solution technique décrite ci-dessous détaille l'ensemble des travaux nécessaires au raccordement de votre Installation y compris les travaux d'accueils des Ouvrages de Raccordement à réaliser, en domaine privé ou sur le Terrain d'Assiette de l'Opération (TAO) ou dans le Bâtiment, sous votre responsabilité et à votre charge.

Cette Offre de Raccordement a été établie en considérant que chaque équipement à alimenter par votre installation est conforme aux normes applicables, notamment concernant les courants de démarrage des matériels éventuels.

Le schéma de principe correspondant à la solution de raccordement détaillée² ci-après figure en annexe 2.

La solution de raccordement est la suivante :

2.1. Caractéristiques du raccordement

| Typologie | Caractéristique |
|--|--|
| Technique de raccordement : | [Souterrain/Aéro-souterrain/Aérien] |
| Type de branchement : | [Individuel [Type 1 / Type 2] / dans un collectif] |
| Type de raccordement : | [Branchement/Branchement + Extension] |
| Le raccordement au RPD comprend des travaux sous maîtrise d'ouvrage AODE | [OUI / NON] |

¹ Le détail de ces rubriques est disponible dans les Conditions Générales

Offre de raccordement d'une installation individuelle BT de consommation de puissance inférieure ou égale à 36 kVA - Conditions Particulières

| | |
|--|---|
| Emplacement de l'Appareil Général de Commande et de Protection (AGCP) | [Dans vos locaux / Accolé au CCPI] |
| La solution de raccordement de votre Installation dépend de la réalisation de travaux d'autres Demandeurs : | [OUI / NON] |
| Point de livraison : | En aval de l'AGCP |
| Installation du Demandeur potentiellement perturbatrice : | [OUI/NON] |
| Site alimenté par des points de livraisons multiples avec obligation de séparation des Installations intérieures : | [OUI/NON] |
| Limitation temporaire de soutirage de : | [Puissance temporaire de soutirage] kVA |
| Durée de limitation temporaire prévue de : | [Durée en semaine] |

2.2. Ouvrages à créer pour le raccordement de l'Installation

Option 0 : Pas d'ouvrages à créer

Sans objet.

Option 1 : branchement individuel (si L342-6 renseigner les quantités à réaliser mais pas de quantité à facturer)

| | Descriptif technique | Quantité à réaliser | Quantité à la charge du demandeur |
|------------------------|---|---------------------|-----------------------------------|
| Branchement individuel | Création de Branchement complet (nombre) | [Nombre] | [Nb facturé] |
| | Création d'une dérivation individuelle (DI) (mètre) | [Longueur] | [Lg facturé] |
| | Création de liaison réseau (LR) | [Nombre] | [Nb facturé] |

Option 2 : branchement dans un collectif

| | Descriptif technique | Quantité à réaliser | Quantité à la charge du demandeur |
|--|---|---------------------|-----------------------------------|
| Branchement individuel dans un Collectif | Création de distributeur (nombre) | [Nombre] | [Nb facturé] |
| | Création de tronçon de canalisation collective (ml) | [Longueur] | [Lg facturée] |
| | Création de Dérivation Individuelle (DI) (nombre) | [Nombre] | [Nb facturé] |

Option 3 : Option 1 ou 2 avec extension de réseau (si L342-6 les longueurs déléguées sont non facturées)

| | Descriptif technique | Quantité à réaliser | Quantité à la charge du demandeur |
|--------------|---|---------------------|-----------------------------------|
| Réseau BT | Création d'une canalisation de réseau BT | [Longueur] | [Lg facturée] |
| Poste HTA/BT | Création de poste HTA/BT de distribution public | [Nombre] | [Nb facturé] |
| Réseau HTA | Création d'une canalisation de réseau HTA | [Longueur] | [Lg facturée] |

2.3. Ouvrages à adapter ou à modifier pour le raccordement de l'Installation

Option 0 : Pas d'adaptation ou modification

Sans Objet

Option 1 : branchement individuel

| | Descriptif technique | Quantité à réaliser | Quantité à la charge du demandeur |
|-------------------------------|--------------------------------------|---------------------|-----------------------------------|
| Branchement individuel | Adaptation de Branchement individuel | [Nb réalisé] | [Nb facturée] |

Option 2 : branchement dans un collectif

| | Descriptif technique | Quantité à réaliser | Quantité à la charge du demandeur |
|--------------------------------------|---------------------------------------|---------------------|-----------------------------------|
| Branchement dans un collectif | Adaptation de Dérivation Individuelle | [Nb réalisé] | [Nb facturé] |
| | Adaptation de distributeur d'étage | [Nb réalisé] | [Nb facturé] |
| | Adaptation de canalisation collective | [Lg réalisé] | [Lg facturée] |

Offre de raccordement d'une installation individuelle BT de consommation de puissance inférieure ou égale à 36 kVA - Conditions Particulières

| | | | |
|--|------------------------------|--------------|---------------|
| | Adaptation de liaison réseau | [Lg réalisé] | [Lg facturée] |
|--|------------------------------|--------------|---------------|

Option 3 : Option 1 ou 2 avec modification de réseau existant

| | | | |
|---------------------|---|--------------|---------------|
| Réseau BT | Adaptation de canalisation BT existante | [Lg réalisé] | [Lg facturée] |
| Poste HTA/BT | Adaptation de poste existant (transformateur / tableau) | [Nb réalisé] | [Nb facturé] |
| Réseau HTA | Adaptation canalisation HTA existante | [Lg réalisé] | [Lg facturée] |

2.4. Travaux nécessaires à votre raccordement mais dont Enedis n'a pas la maîtrise d'ouvrage.

Option 0 : Pas de travaux sous maîtrise d'ouvrage de tiers

Sans objet.

Option 1 : Sous maîtrise d'ouvrage du propriétaire du Bâtiment ou de l'unité foncière : raccordement individuel

La réalisation des travaux d'accueil suivants est sous la responsabilité du propriétaire de l'Installation et leur bonne réalisation conditionne la mise à disposition par Enedis des ouvrages de raccordement, leur mise en service, les termes de cette Offre de Raccordement et le respect des délais contractuels.

| Type de Travaux | Nature des travaux | Commentaires |
|---|--|--------------|
| Accueil : CCPI, coffret type 2 ... | [Confection d'une niche, encastrement, saignées, ...] | [OUI/NON] |
| Accueil du panneau de commande, de comptage ... | [Construction ou préparation du support d'accueil...] | [OUI/NON] |
| Accueil de la DI sur le terrain d'assiette de l'opération | [Création tranchée, pose de regards, pose de fourreau, Percements ...] | [OUI/NON] |
| Pose de mobilier | IRVE, mobilier urbain, armoire, coffret... | [OUI/NON] |
| Mise en conformité | [Local, placard, génie-civil, ...] | [OUI/NON] |

Option 2 : Sous maîtrise d'ouvrage du propriétaire du Bâtiment : raccordement dans un collectif

La réalisation des travaux d'accueil suivants est sous la responsabilité du(des) propriétaire(s) des parties communes ou du syndic. Leur bonne réalisation conditionne la mise à disposition par Enedis des ouvrages de raccordement, leur mise en service, les termes de cette Offre de Raccordement et le respect des délais contractuels.

| Type de Travaux | Nature des travaux | A réaliser par le Demandeur |
|--|---|-----------------------------|
| Accueil des coffrets, armoires : CCPC, mobilier... | [Confection d'une niche, encastrement, saignées, percements...] | [OUI/NON] |
| Accueil de la canalisation collective | Construction gaine / placard technique | [OUI/NON] |
| | mise aux normes gaine/placard technique | |
| | réalisation de tranchée, pose de fourreaux | |
| | [...] | |
| Accueil de la DI dans les parties communes | [...] | [OUI/NON] |
| Pose de mobilier | IRVE, mobilier urbain, armoire, coffret... | [OUI/NON] |
| Mise en conformité | [Local, placard, génie-civil, ...] | [OUI/NON] |

Option 3 : Sous maîtrise d'ouvrage de l'AODE

Les travaux suivants sont sous la responsabilité de l'Autorité Concédante dont vous dépendez. Votre raccordement ne pourra être effectif qu'une fois les travaux suivant terminés.

| Type de Travaux | A réaliser par AODE |
|-------------------------|---------------------|
| Extension de réseau | [OUI/NON] |
| [A compléter si besoin] | [OUI/NON] |

3 — Réalisation et répartition des Travaux de Raccordement

Les travaux décrits dans le paragraphe précédent sont repris dans le tableau suivant et répartis selon leur maîtrise d'ouvrage respectifs.

Offre de raccordement d'une installation individuelle BT de consommation de puissance inférieure ou égale à 36 kVA - Conditions Particulières

La répartition des travaux de cette construction conformément à votre demande est la suivante :

| | Descriptif technique | Réalisé par Enedis | Réalisé par le Demandeur* |
|--------------------|---|--------------------|---------------------------|
| Branchement | Travaux d'accueil des Ouvrages électriques sur le TAO | | [X] |
| | Réalisation de locaux techniques (gaine technique...) | | [X] |
| | Mise en conformité des locaux techniques existants | | [X] |
| | Travaux esthétiques non inclus dans l'ORR | | [X] |
| | Dépose des Ouvrages électrique du RPD existant (câble, compteur...) | [X] | |
| | Fourniture et pose du coupe-circuit | [X] | [X] |
| | Fourniture et pose de la Dérivation Individuelle (DI) | [X] | [X] |
| | Fourniture et pose du [distributeur et/ou du compteur] | [X] | |
| | Création d'une liaison réseau (LR) – Génie civil et matériel électrique | [X] | [X] |
| | Modification du branchement existant | [X] | |
| | Raccordement au Réseau Public | [X] | |
| Réseau BT | Création de réseau BT | [X] | [X] |
| | Remplacement d'un réseau existant | [X] | |
| Poste | Ouvrages de génie-civil | [X] | |
| | Travaux esthétiques hors ORR à la charge du Demandeur | [X] | |
| | Ouvrages électriques | [X] | |
| Réseau HTA | Création de réseau HTA | [X] | |
| | Remplacement d'un réseau existant | [X] | |

Nota 1 : en fond **Vert** les travaux sous maîtrise d'ouvrage et à charge du demandeur

Nota 2 : en fond **Bleu** les travaux sous maîtrise d'ouvrage Enedis

Nota 3 : certains travaux sous maîtrise d'ouvrage Enedis peuvent être délégués dans le cadre de l'article L.342-6 du code de l'énergie

Nota 4 : Dans le cadre d'un raccordement en immeuble la définition du Demandeur recouvre également le Syndic de propriété (voir définition dans les CG) notamment pour les travaux dans les parties collectives de l'immeuble

4 — Contribution financière aux coûts de votre raccordement

Les principes de financement des ouvrages de raccordement de l'Installation sont précisés à l'Article 9 des Conditions Générales de l'Offre de Raccordement.

4.1. Montant de votre Contribution

Le montant de votre contribution a été déterminé avec les paramètres suivants :

| Paramètre | Valeur |
|--|--|
| Mode de valorisation des coûts de l'ORR | [Formules des coûts simplifiées/Devis] |
| Taux de réfaction appliqué en soutirage | [Réfaction soutirage]% |
| Taux de réfaction appliqué en injection | [Réfaction injection]% |
| Prise en compte des travaux hors ORR valorisés sur devis | [OUI/NON] |
| TVA | [5,5%/10%/20%] |
| Type d'offre | [Offre ferme* / Offre estimative] |
| Marge d'incertitude dans le cas d'une offre estimative | [X%] |

*Cette offre ne tient pas compte des surcoûts exceptionnels inconnus à la date de cette offre et hors de la responsabilité d'Enedis.

Le montant de la contribution à nous régler est de [Montant TTC à régler] € TTC.

Ce montant se décompose comme indiqué ci-dessous, pour plus de détail se référer à l'Annexe 3 :

| Désignation | MONTANT |
|--|---------------------------------|
| <i>Sous-Total Travaux de raccordement ORR - chiffrés aux FCS¹</i> | <i>ST_{ORR-FCS} (€)</i> |
| <i>Sous-Total Travaux de raccordement ORR - chiffrés aux Coûts Réels¹</i> | <i>ST_{ORR-CR} (€)</i> |
| <i>Sous-Total Travaux de raccordement HORR - chiffrés aux Coûts Réels</i> | <i>ST_{HORR-CR} (€)</i> |
| <i>Quote part (cas préfinancement-raccordement groupés)</i> | <i>Qp (€)</i> |

Offre de raccordement d'une installation individuelle BT de consommation de puissance inférieure ou égale à 36 kVA - Conditions Particulières

| | |
|--|--|
| Total Travaux de raccordement Hors Taxe non réfacté | $MT_{Tx} = ST_{ORR-FCS} + ST_{ORR-CR} + ST_{HRR-CR} + Qp \text{ (€)}$ |
| <i>Application de la réfaction tarifaire HT sur la base de l'ORR³</i> | $MT_{Réf} = \Sigma(R_i * Mi_{ORR-FCS}) \text{ ou } \Sigma(R_i * Mi_{ORR-CR}) \text{ (€)}$ |
| MT = Montant total HT réfacté : | MT = MT_{Tvx} - MT_{Réf} (€) |
| MTVA (TVA=_%) | $MTVA = \Sigma(MTi_{ORR-FCS} + MTi_{ORR-CR} + MTi_{HRR-CR}) * TVA \text{ (€)}$ |
| C = Montant total TTC réfacté: Coûts des travaux de raccordement à nous régler | C = MT + MTVA (€) |
| A = Montant de l'acompte TTC : | $A = 0,5 * C$ $A = 5 \text{ k€} + 0,1 * (C - 10 \text{ k€})$ $A = 19 \text{ k€} + 0,05 * (C - 150 \text{ k€})$ |

¹ Le mode de chiffrage utilisé est défini par le barème de facturation.

² Le montant facturé pour l'établissement de la Prac est un acompte si la demande complète est transmise à Enedis dans le délai de validité de la PRAC.

³ Le montant de la réfaction est calculé sur la base de l'opération de raccordement de référence objet du devis ORR.

Option L. 342-6 du code de l'énergie

Dans le cas d'application des dispositions de l'article L. 342-6 du code de l'énergie, le montant maximal de la réfaction qui vous sera versée est le suivant :

| Désignation | Montant Hors Taxe |
|--------------------------------------|--|
| Travaux Mandataire | [Montant ORR] - [Montant Avenant L. 342-6] € |
| Montant Réfaction Travaux Mandataire | [Montant réfaction ORR] - [Montant réfaction Avenant L. 342-6] € |

Fin Option

4.2. Révision du montant de la contribution

Le montant de la contribution sera révisé suivant le barème en vigueur si l'ensemble des travaux prévus dans les présentes Conditions Particulières ne sont pas achevés au plus tard six (6) mois après la date d'envoi de l'Offre de Raccordement ou de mise à disposition de celle-ci dans son espace client.

4.3. Montant de l'acompte

Le règlement de l'acompte indiqué dans le tableau ci-dessus est obligatoire pour accepter la présente offre. Les collectivités locales sont dispensées de paiement de l'acompte mais doivent adresser un ordre de service.

4.4. Modalités de paiement

Les paiements sont nets et sans escompte, payables par tout moyen mis à votre disposition (CB, Virement, Cheque, ...) par Enedis et aux conditions suivantes :

- ils sont payables toutes taxes comprises. Le régime de taxes appliqué est celui en vigueur à la date de leur appel ou de leur facturation ;
- le règlement de l'acompte avant le commencement des travaux et du solde à la fin des travaux (émission de la facture finale) :
 - paiement par carte bancaire : [Adresse Site CB] ;
 - paiement par virement : [indiquer l'IBAN de la DR concernée] ;
 - paiement par virement direct ;
 - paiement par chèque : le chèque doit être libellé à l'ordre d'« Enedis » et envoyé à l'adresse suivante :

[Entité de réception des paiements] [SITE] [RUE] [LIEU-DIT] [CP] [COMMUNE] [CEDEX].

NB : le règlement du solde de la facture est exigible à l'achèvement des travaux de raccordement réalisés par Enedis et avant toute mise en service du raccordement. Le solde dû, mentionné sur la facture tient compte de l'acompte encaissé par Enedis.

Le **règlement du solde** doit nous parvenir **dès réception de la facture**, à l'adresse figurant sur celle-ci. Les collectivités locales ne sont pas concernées par cette disposition.

Offre de raccordement d'une installation individuelle BT de consommation de puissance inférieure ou égale à 36 kVA - Conditions Particulières

En cas de désistement de votre part, les dépenses engagées par Enedis restent à votre charge et sont non réfactés. Enedis émettra une facture, avec prise en compte du ou des acomptes éventuellement déjà versés.

5 — Conditions d'acceptation de l'Offre de Raccordement

L'acceptation de l'Offre de Raccordement par le Demandeur est matérialisée par la réception simultanée par Enedis :

- d'un exemplaire original, daté et signé, des Conditions Particulières de l'Offre de Raccordement, sans modification ni réserve ;
- de l'acceptation des Conditions Générales ;

Option 1 : Application du L. 342-6

- d'un exemplaire original, daté et signé, du Contrat de Mandat sans modification ni réserve ;

Option 1 : Demandeur n'est pas une collectivité locale

- et du règlement de l'acompte demandé (dont le montant figure à l'article 5.3).

Option 2 : Demandeur est une collectivité locale

- et de l'ordre de service correspondant sur lequel devront figurer, le numéro de commande, le SIRET, le code service, et le code engagement, afin qu'Enedis puisse émettre une facture dématérialisée et la déposer sur le portail CHORUS PRO.

Fin Options

Cette offre peut être signée informatiquement sur le Portail Enedis ou transmise signée par courrier.

La date d'acceptation de cette offre est celle de réception du dernier document (Offre de Raccordement ou acompte) par Enedis.

A défaut, le dossier incomplet reste en attente jusqu'à réception du dernier élément manquant, sans possibilité de dépasser le délai de validité de cette offre. Dans ce cas, l'acompte n'est pas encaissé.

L'instruction des études de réalisation ou d'exécution pour la réalisation des travaux démarre dès réception de l'accord du Demandeur sur l'Offre de Raccordement (acompte versé + Offre de Raccordement signée).

6 — Échéancier prévisionnel de réalisation des travaux

Le délai prévisionnel de Mise à disposition du Raccordement au Demandeur est fonction du délai de réalisation des études d'exécution et des travaux Enedis mais également du délai de réalisation des travaux d'accueil des Ouvrages de Raccordement d'Enedis qui incombent au Demandeur dans son domaine privé.

Ces délais contractuels sont indiqués dans le tableau suivant :

| | |
|---|--------------------------------------|
| Délais de Mise à disposition du Raccordement par Enedis | [Délai Travaux Enedis en semaine] |
| Délais d'exécution des travaux d'accueil par le Demandeur | [Délai Travaux Demandeur en semaine] |

Ces délais s'expriment en semaines et se comptent à partir de la date d'acceptation de la présente Offre de Raccordement par le Demandeur conformément aux dispositions de l'article 5.

Ces délais n'engagent Enedis que si les travaux d'accueil qui incombent au Demandeur sont terminés dans le délai indiqué ci-dessus.

A défaut Enedis pourra mettre fin à cette offre conformément aux Conditions Générales.

7 — Votre Interlocuteur

L'interlocuteur Enedis à votre disposition pour toute question relative à cette offre, est [Prénom Nom interlocuteur] dont les coordonnées sont :

- Téléphone : [N° de Téléphone],
- Courriel : [Adresse Courriel].

Offre de raccordement d'une installation individuelle BT de consommation de puissance inférieure ou égale à 36 kVA - Conditions Particulières

8 — Accord sur l'Offre de Raccordement

Nous vous remercions de bien vouloir nous transmettre votre accord sur les termes de cette offre accompagné du règlement de l'acompte pour matérialiser votre accord sur la présente Offre de Raccordement.

Nom ou société¹ :

Montant total de la PDR : [Montant] € TTC - Numéro de l'offre : [N° Offre]

À : Le :/...../.....

Nom Prénom : Qualité du Signataire :

La signature des présentes Conditions Particulières vaut acceptation des Conditions Générales sans aucune réserve.

Option 1 : Signature papier

Signature - Cachet,

Option 2 : Signature informatique

¹ Dans le cas d'une société, préciser le nom de la société, la forme de la société, le capital social, l'adresse du siège social, le n° de RCS, ainsi que le nom et la qualité d'une personne dûment habilitée.

Offre de raccordement d'une installation individuelle BT de consommation de puissance inférieure ou égale à 36 kVA - Conditions Particulières

Annexe 1 : Dossier de demande de raccordement (Fiches de collecte)

Option 1 : documents papier

Le dossier de demande de raccordement est constitué des pièces suivantes :
[Copie des pièces à insérer ici].

Option 2 : pièces disponibles sur le portail raccordement

Les pièces sont disponibles sur le portail raccordement.

Fin Options

Annexe 2 : Schéma de la solution de raccordement

[Plans et schéma de principe de raccordement à insérer ici : Avant-Projet Sommaire].

Offre de raccordement d'une installation individuelle BT de consommation de puissance inférieure ou égale à 36 kVA - Conditions Particulières

Annexe 3 : Détail de la contribution au coût du raccordement

Le détail des coûts est indiqué dans les tableaux suivants

| Travaux de raccordement ORR - chiffrés aux Formules de Coûts Simplifiées : FCS | | | | | |
|--|----------------------|-----------------------|---|----------------|----------|
| Désignation | Quantité | PU | Montant HT Non Réfacté | Taux Réfaction | Taux TVA |
| Part Fixe Branchement (Cf _B) | [Q1 _{ORR}] | [PU1 _{FCS}] | [M1] = [Q1 _{ORR}]*[PU1 _{FCS}] | [R1%] | [TVA%] |
| Part Fixe Extension BT (Cf _E) | [Q2 _{ORR}] | [PU2 _{FCS}] | [M2] | [R2%] | [TVA%] |
| Part Variable Extension BT (Cv _E) | [Q3 _{ORR}] | [PU3 _{FCS}] | [M3] | [R3%] | [TVA%] |
| Part fixe Poste HTA/BT (Cf ^{HTA/BT}) | [Q4 _{ORR}] | [PU4 _{FCS}] | [M4] | [R4%] | [TVA%] |
| Part Variable Extension HTA (Cv ^{HTA}) | [Q5 _{ORR}] | [PU5 _{FCS}] | [M5] | [R5%] | [TVA%] |
| Sous-Total Travaux de raccordement : ORR-FCS | | | ST_{ORR-FCS} = M1+M2+M3+M4+M5 | | |

| Travaux de raccordement ORR - chiffrés aux Coûts Réels | | | | | |
|---|----------------------|----------------------|--|----------------|----------|
| Désignation | Quantité | PU | Montant HT Non Réfacté | Taux Réfaction | Taux TVA |
| Branchement | [Q1 _{ORR}] | [PU1 _{CR}] | [M1] = [Q1 _{ORR}] * [PU1 _{CR}] | [R1%] | [TVA%] |
| Réseau BT | [Q2 _{ORR}] | [PU2 _{CR}] | [M2] | [R2%] | [TVA%] |
| Réseau HTA | [Q3 _{ORR}] | [PU3 _{CR}] | [M3] | [R3%] | [TVA%] |
| Réseau HTB | [Q4 _{ORR}] | [PU4 _{CR}] | [M4] | [R4%] | [TVA%] |
| Poste HTA/BT ou Poste Client | [Q5 _{ORR}] | [PU5 _{CR}] | [M5] | [R5%] | [TVA%] |
| Poste HTB/HTA | [Q6 _{ORR}] | [PU6 _{CR}] | [M6] | [R6%] | [TVA%] |
| Sous-Total Travaux de raccordement : ORR-Coûts réels | | | ST_{ORR-CR} = M1+M2+M3+M4+M5+M6 | | |

| Travaux de raccordement différents de l'ORR - chiffrés aux Coûts Réels | | | | | |
|--|-----------------------|-----------------------|--|----------------|----------|
| Désignation | Quantité | PU | Montant HT Non Réfacté | Taux Réfaction | Taux TVA |
| Branchement | [Q1 _{HORR}] | [P'U1 _{CR}] | [M1] = [Q1 _{HORR}]*[P'U1 _{CR}] | [0%] | [TVA%] |
| Réseau BT | [Q2 _{HORR}] | [P'U2 _{CR}] | [M2] | [0%] | [TVA%] |
| Réseau HTA | [Q3 _{HORR}] | [P'U3 _{CR}] | [M3] | [0%] | [TVA%] |
| Réseau HTB | [Q4 _{HORR}] | [P'U4 _{CR}] | [M4] | [0%] | [TVA%] |
| Poste HTA/BT ou Poste Client | [Q5 _{HORR}] | [P'U5 _{CR}] | [M5] | [0%] | [TVA%] |
| Poste HTB/HTA | [Q6 _{HORR}] | [P'U6 _{CR}] | [M6] | [0%] | [TVA%] |
| Sous-Total Travaux de raccordement : HORR-Coûts réels | | | ST_{HORR-CR} = M1+M2+M3+M4+M5+M6 | | |

| Ventilation de la Σ(Coûts Réels) réfacté | Part Etude | Part Travaux | Part Matériel | Part Ingénierie |
|--|--------------------|--------------------|--------------------|--------------------|
| Montants HT réfacté | [E _{CR}] | [T _{CR}] | [M _{CR}] | [I _{CR}] |

| Quote-Part | Désignation | Quantité | PU | Montant HT Non Réfacté | Taux Réfaction | Taux TVA |
|--------------------|-------------|--------------------|--------------------|------------------------|----------------|----------|
| Montant HT réfacté | [Texte] | [Q _{OP}] | [P _{OP}] | [M _{OP}] | [R%] | [TVA%] |

Offre de raccordement d'une installation individuelle BT de consommation de puissance inférieure ou égale à 36 kVA - Conditions Particulières

Annexe 4 - Formulaire de rétractation

(Veuillez compléter et renvoyer le présent formulaire uniquement si vous souhaitez vous rétracter du contrat.)

A l'attention d'ENEDIS, située [34 place des Corolles, 92079 Paris La Défense Cedex] et joignable à l'adresse électronique [le professionnel insère ici son nom, son adresse géographique et, lorsqu'ils sont disponibles, son numéro de télécopieur et son adresse électronique] :

Je/nous (*) vous notifie/notifions (*) par la présente ma/notre (*) rétractation du contrat portant sur la vente du bien (*)/pour la prestation de services (*) ci-dessous :

Commandé le (*)/reçu le (*) :

portant le N°:

Nom du (des) consommateur(s) :

Adresse du (des) consommateur(s) :

Signature du (des) consommateur(s) (uniquement en cas de notification du présent formulaire sur papier) :

Date :

(*) Rayez la mention inutile.